

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>43433</b>	De <b>Mme Véronique Louwagie</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Orne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique		<b>Ministère attributaire</b> > Fonction publique
<b>Rubrique</b> > fonctionnaires et agents publics	<b>Tête d'analyse</b> > statut	<b>Analyse</b> > évolutions. rapport. propositions.
Question publiée au JO le : <b>26/11/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>05/04/2016</b> page : <b>2870</b> Date de changement d'attribution : <b>12/02/2016</b> Date de renouvellement : <b>17/02/2015</b>		

### Texte de la question

Mme Véronique Louwagie alerte Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la pertinence du rapport qui lui a été remis le 29 octobre 2013 par un président de section au Conseil d'État. Dans ce rapport sont évoqués la situation des agents de l'État, leur statut et ses évolutions au regard notamment d'une contrainte budgétaire plus accrue. Ainsi, il est recommandé dans ce rapport de permettre une évaluation quinquennale de la durée et de l'aménagement du temps de travail dans les trois fonctions publiques. Aussi, souhaite-t-elle connaître les intentions du Gouvernement à cette recommandation.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement a mis en œuvre la recommandation figurant au rapport remis par le conseiller d'Etat Bernard PECHEUR, afin, comme il le préconisait, d'assurer la transparence indemnitaire et de simplifier les régimes indemnitaires.